

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 13 mai 2008 à 20 heures

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille huit et le **mardi 13 mai à 20 heures**,
le Conseil Municipal de Béný, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence du maire, **Monsieur Georges RODET**

Date de la convocation : 06 mai 2008

Date d'affichage : 06 mai 2008

Présents : Georges RODET – Jean-François NALLET – Dominique COLIN – Isabelle CORSAIN –
Elodie LELARDOUX - Gilles DONGUY - Françoise BILLOUD – Elie BERARD –
Michèle DANANCIER - Bruno GAILLARD – Jean-François POUPON – Eric GUILLERMIN
et Jean-Claude GONOD .

Absents excusés : Patrick BAVOUX et Robert SEVE

Pouvoir : Patrick BAVOUX donne pouvoir à Jean-François NALLET
Robert SEVE donne pouvoir à Michèle DANANCIER

Secrétaire : Isabelle CORSAIN

* Le compte rendu de la réunion du 09 avril 2008 est approuvé à l'unanimité.

CLUB DE RUGBY

Isabelle CORSAIN donne le compte rendu des divers entretiens avec les membres du club de rugby et de la commission sport pour l'homologation du terrain de rugby.

En effet, le cahier des charges de la Fédération Nationale de Rugby préconise un terrain aux dimensions suivantes : 122 m x 70 m + 3.5 m en périmètre de terrain.

Toutefois, le Comité de l'Ain donne un avis favorable au dossier d'homologation du terrain avec des dimensions de 122 m x 60 m + 2.5 m en périmètre.

Vu l'accord d'achat du terrain et l'avis favorable du conseil municipal pour la création d'un club de Rugby à BENY, le Comité départemental émet un avis accord favorable et précise que le dossier d'affiliation du Rugby Club de Béný est actuellement en cours d'instruction.

Des devis sont à l'étude pour l'achat d'une tondeuse, de poteaux, de mains courantes, et une convention sera signée entre la mairie et le club. Une réunion de la commission sport doit avoir lieu prochainement afin de poursuivre ce projet qui sera validé lors de la séance du conseil municipal de juin.

ACQUISITION DE TERRAIN POUR AGRANDISSEMENT TERRAIN DE SPORT

Le Maire :

☞ indique part qu'il est nécessaire d'acquérir les parcelles de Monsieur et Madame MORAND Louis d'une contenance de 8 608 m² afin de pouvoir réaliser un terrain réglementaire pour le club de rugby,

☞ fait part de l'entretien avec Monsieur MORAND Louis acceptant de vendre ces parcelles au prix global de 5 500 euros et précisant qu'il vendait la totalité des quatre parcelles.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTE l'acquisition des parcelles cadastrées C 653 (2029m²) – C 618 (1313 m²) – C 222 (4 588 m²) et C 619 (678 m²) d'une superficie totale de 8 608 m² pour un montant TTC de 5 500 euros (cinq mille cinq cents euros)

DESIGNE l'étude notariale de M^e MATHIEU Jean-Michel, notaire à TREFFORT (AIN)
pour constituer le dossier et rédiger l'acte nécessaire.

PRECISE que tous les frais, droits et honoraires seront à la charge de la Commune.

AUTORISE le Maire ou à un adjoint à signer toutes les pièces afférentes à cette acquisition.

FOND SOLIDARITE RURAL

Le Maire :

- donne lecture du courrier du Conseil Général qui indique que la responsabilité du fonds solidarité lui est confiée depuis le 1^{er} janvier 2005 et qu'il sollicite une contribution volontaire à hauteur de 0.30 euros par habitant,
- précise également que la Caisse d'Allocation Familiale de l'Ain continue d'assurer la gestion comptable et financière du Fonds Solidarité Logement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de renouveler la participation au fond solidarité logement pour l'année 2008,

ACCEPTE de verser la contribution fixée à 0.30 euros par habitant soit 188.10 euros pour la Commune. (627 habitants x 0.30 €).

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE INTERCOMMUNALE BENY – MARBOZ : PROPOSITION DE 4 PROPRIETAIRES

Le Maire :

- rappelle l'arrêté préfectoral en date 28 avril 1995 instituant une Association Foncière Intercommunale pour les communes de Béný et Marboz,

- fait part du courrier de la DDAF en date du 29 avril 2008 précisant que le mandat des membres de l'Association Foncière est expiré et qu'il convient de procéder à la désignation de quatre propriétaires de parcelles remembrées sur la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PROPOSE et NOMME les quatre propriétaires suivants pour faire partie du bureau de l'Association Foncière Intercommunale de BENY – MARBOZ :

- Mr Pierre BASSET domicilié Le Petit Vacon à BENY,
- Mr Bernard DANANCIER domicilié Les Bernoux à BENY,
- Mr Jacques POBEL domicilié Fraidègue à BENY,
- Mr Bernard RODET domicilié Les Blanchets à BENY.

ASSAINISSEMENT

Le Maire fait le point des travaux qui sont actuellement en cours au hameau de la charme.

La fin de travaux est prévue dans un mois.

Un problème s'est posé pour l'implantation de la pompe de relevage car la conduite d'eau passait à cet endroit. Après entente, le syndicat des eaux a effectué le déplacement de la conduite à sa charge.

Les particuliers qui installent une pompe de relevage ont un délai de 5 ans pour faire leur raccordement contre 2 ordinairement.

Les travaux d'enduits sur les tranchées vont être réalisés suite au contrôle de cette nouvelle canalisation.

PROJET ECOLE – ACCORD DE PRINCIPE POUR CONSULTATION ETUDE PREALABLE DE FAISABILITE

Dominique COLIN, responsable de la commission scolaire et maire adjoint :

- informe du compte rendu de la dernière réunion de la commission. Un constat a été fait concernant l'évolution démographique positive de la commune, ayant une incidence directe sur le nombre d'inscriptions à l'école (73 en septembre 2007, 77 septembre 2008).

De plus, le projet d'un lotissement en cours d'instruction (23 lots), l'état des réserves foncières urbanisables à court et moyen terme, la construction de logement locatifs envisagée, nécessite d'envisager dès à présent l'ouverture d'une quatrième classe en 2010 ou 2011.

- indique que la commune ne dispose pas de technicien pour instruire une étude de faisabilité de l'agrandissement de l'école, propose d'en confier la réalisation à un prestataire extérieur à la Commune,

- propose de lancer une consultation pour une mission d'étude préalable pour un montant maximal de 15000 €,

*Après avoir entendu les exposés du Maire-Adjoint, Maire et délibéré,
Le Conseil Municipal :*

ACCEPTE à l'unanimité de lancer une consultation pour une étude préalable auprès des organismes compétents,

INDIQUE que la décision de l'attribution du marché pour cette mission d'étude sera validée lors de la séance du conseil municipal du 18 juin prochain

MISE A JOUR DE LA LISTE DES COMMERCANTS, ARTISANS et ASSOCIATIONS

Le conseil municipal prend connaissance de la liste des commerçants, artisans et associations de la commune.

JURY D'ASSISES

Après tirage au sort, Madame PIGUET Géraldine de la Bottière a été désignée. Son nom sera transmis à la Mairie de COLIGNY, qui doit, à son tour, tirer au sort trois candidatures sur les neufs reçues (une par commune du Canton sauf MARBOZ) avant de les transmettre au Président du Tribunal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Propriétés communales : Le conseil municipal prend connaissance des biens (terrains et bâtiments) appartenant à la commune à l'aide des plans.

Vogue 2008 : Lecture du programme des deux jours et invitation de l'ensemble des membres du conseil ainsi que leurs conjoints au vin d'honneur du samedi soir.

Amicale des pompiers : Suite à la réunion du Conseil Municipal du 09 avril, Isabelle CORSAIN donne lecture du courrier de l'amicale présentant le budget prévisionnel pour la fête du poulet le 6 juillet prochain.

Fleurissement : Lors de la remise des prix à Ainterexpo par le Comité départemental du fleurissement, au palmarès 2007 :

- la commune a obtenu le 13^{ème} prix départemental sur 39 dans la 2^{ème} catégorie des communes de 501 à 1000 habitants,
- Andrée PONCET a obtenu le 21^{ème} prix départemental dans la 1^{ère} catégorie des maisons fleuries
- Hubert OVIGUE a obtenu le 3^{ème} prix départemental: dans la 3^{ème} catégorie décor voie publique,
- Earl MOREL a obtenu le 21^{ème} prix départemental dans la 9^{ème} catégorie exploitations agricoles.

La plantation des fleurs est prévue le samedi 17 mai. Tout bénévole sera le bienvenu.

Retraite sportive : Assemblée générale le 23 mai à 10 h 30 à la salle du conseil municipal.

CCAS : Le Maire informe de l'arrêté pris pour la désignation des 4 membres (Maryse LAISSARD, VUILLOD Katleen, Anne-Marie RODET et Bernard ROBIN) pour faire partie du bureau.

Avis de naissance : Nyna RABOURDIN domiciliée aux Jacquets.

SPEED QUAD 01 : Arrêté de circulation pour tous les véhicules dans le sens BENY – MARBOZ sur la voie communale n° 35 du samedi 7 juin 15 h au dimanche 8 juin 2008 jusqu'à 19 h.

Prochain conseil : Il est fixé le 18 juin à 20 h 30.

Rencontre personnel et élus : Afin de faire connaissance, le conseil propose d'adresser un courrier à tout le personnel pour une rencontre le 18 juin de 19 h à 20 h 30.

Multi accueil : Jean-François NALLET, responsable de la petite enfance à la communauté de communes du canton de COLIGNY informe d'une réunion publique de présentation du projet de pôle petite enfance le 19/06 à la salle de BENY. Sont invités : tous les conseillers municipaux, les conseillers communautaires, les secrétaires de mairie, assistantes maternelles, les partenaires institutionnels, ainsi que toute la population du canton de COLIGNY.

Ecole : Le conseil d'école aura lieu le 17 juin, et la remise des dictionnaires pour les élèves partant en 6° est prévue le 1^{er} juillet à 18 h 30.